

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Déclaration de Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

48844

Déclaration de Maladie : N° P19-0010048

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03561 Société : RAM

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BERRADI Mostapha Date de naissance : 01/01/1949

Adresse : 170E lotissement Zouhir Rue 17 oufia Casablanca

Tél. : 0673617765 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr.BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Doha Imm. 19 Appt. 2
RDC Bd. Haj Fateh Hay Oulfa
Casablanca - Tél: 0522 65 00 18

Date de consultation : 12 NOV. 2020

Nom et prénom du malade : BERRADI Mostapha Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : BPPV

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) :

25 NOV. 2020
ACCUEIL
16.11.2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Recouvrement des Actes
12 NOV. 2020			150,00	DR. BELLALI - Généraliste - 2 Médecin Dentiste - 19 Nov 2020 Lot. A Farah Dala Imm. 19 Nov 2020 RDC Bd. Haj Farah Hay Oulfa Casablanca - Tel: 0522 25 00 13
16 NOV. 2020			150,00	DR. BELLALI - Généraliste - 2 Médecin Dentiste - 19 Nov 2020 Lot. A Farah Dala Imm. 19 Nov 2020 RDC Bd. Haj Farah Hay Oulfa Casablanca - Tel: 0522 25 00 13

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Nadia - 06/11/2020 234 E. Louisa - Oulfa - Casablanca Gsm: 06 67 07 50 25	16/11/2020	302,80

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
<img alt="Diagram of a dental arch with numbered teeth from 1 to 8 on both upper and lower arches. A coordinate system is				

DOCTEUR MOHAMED BEHATE

Diplômé du Centre Hôpitalo-Universitaire

Ibn Rochd à Casablanca

Ex-Médecin Interne des Hôpitaux d'El Jadida

Ex-Médecin aux Forces Armées Royales

Médecine Générale

Casablanca, le : 16 NOV. 2020

الطب العام
الدار البيضاء، في: 16 NOV. 2020

ابن رشد بالبيضاء

طبيب داخلي بمستشفيات الجديدة سابقا

طبيب بالقوات المسلحة الملكية سابقا

الدكتور محمد بحات

خريج المركز الاستشفائي الجامعي

ابن رشد بالبيضاء

Dr. BEHATE Nadia GOURANI
PHARMACEUTICIENS
Nadia GOURANI
234 E Lotissement Zoubeir
Groupe Addoha Oulfa - Casablanca
Gsm: 06 02 07 50 25

Confirme Dr. BEHATE

302,80

Dr. BEHATE Mohamed
Médecin Généraliste
Lot. Al Farah Diner Imm. 19 Appt. 2
RDC Bd. Hassan II, 25 00 18
Casablanca - Tel. 0622 25 00 18

بنزنة الفرج-الضحى- العمارة 19 الشقة 02 الطابق العلوي، شارع الليمون الحاج فاخم امتداد الالفة- ليساسنة 20190 الدار البيضاء
Lot. AL FARAH - Addoha, Imm.19, Appt N°2 RDC, Bd.Laimoun Hadj Fateh-Extension Oulfa, Lissasfa 20190 Casablanca

Tél.: 05 22 65 00 18

CONTIFLO® D

PPV: 109DH70

30 comprimés à libération progressive

Voie orale

0.4 mg



PPV: 193DH10

CODE No.: MPIDRUGS/25/24/83

02
ATFAH